

Aller toujours plus loin dans le tri et les actions en faveur de l'environnement

Au titre de sa compétence « La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son programme ambitieux de modernisation du service de collecte des déchets et de gestion des déchèteries.

La CALL investit pour améliorer toujours le service à la population avec le développement du **réseau de déchèteries** : agrandissement de la déchèterie de Sallaumines et ouverture de la déchèterie d'Avion en 2021, ouverture de la déchèterie de Quadraparc intégrant une ressourcerie et construction de la déchèterie de Souchez en 2022. Notre territoire sera donc bientôt couvert par 5 déchèteries ouvertes 7 jours sur 7. **Ces nouveaux équipements vont se substituer progressivement à la collecte des encombrants en porte-à-porte pour un meilleur cadre de vie et une meilleure valorisation des matériaux.**

2021 a vu également le développement du dispositif **CLIIINK** à l'échelle de l'agglomération pour accroître le geste de tri du verre, et la poursuite du développement de la collecte par bornes d'apport volontaire.

Des actions régulières ont été menées en matière de prévention des déchets visant à diminuer le volume des déchets collectés sur l'agglomération et favoriser le recyclage et le réemploi (Développement du compostage partagé et collectif, Défi Foyers Zéro déchet, opération « couches lavables », mise en place d'un espace réemploi en déchèterie de Sallaumines, ...).

Grâce à vos actions et à vos gestes de tri, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin agit en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Nous sommes tous acteurs du recyclage et de la préservation des ressources !
Merci pour votre participation active.

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

mesdechets.agglo-lenslievin.fr
0 800 596 000
Service & appel gratuits

SAPINS DE NOËL
Retrouvez les modalités de collecte à partir du 20 décembre 2021



LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers (carte d'accès OBLIGATOIRE)
3m³ maximum par jour - 16 passages par an



DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



PNEUMATIQUES ET TÔLES
EN FIBROCIMENT (uniquement à Sallaumines et Pont-à-Vendin)



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)



ENCOMBRANTS
(MOBILIER USAGER, MATELAS,...)



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(HUILES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

NOUVELLE DÉCHÈTERIE AVION
33 Avenue de Vimy

PONT-À-VENDIN
ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

SALLAUMINES
Rue Emile Lefebvre

GRENAV
(hauteur des véhicules limitée à 2m)
ZAL Quadraparc - Rue de Condé

RECUP'TRI
INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Ici, commence la seconde vie de vos objets !

RÉEMPLOI
(uniquement à Sallaumines, Pont-à-Vendin et Avion)

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



MÉTAUX



GRAVATS



PETITS APPAREILS MÉNAGERS



ENCOMBRANTS
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
(HUILES ALIMENTAIRES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouigny-Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi	Rue du Prince (près de l'échangeur A21)
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	À l'angle des rues de Verdrel et de Fresnicourt
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2022
AVION Centre-Ville



LE TRI DE VOS EMBALLAGES EN VERRE RÉCOMPENSÉ GRÂCE À CLIIINK !

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site

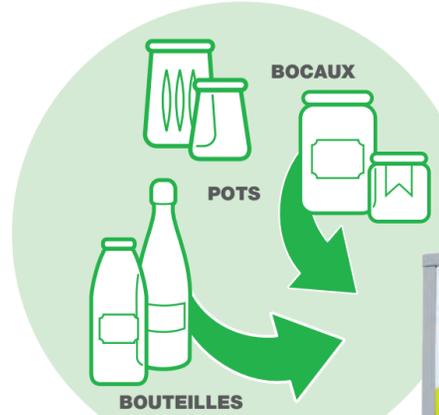
mesdechets.agglo-lenslievin.fr

ou à contacter le n° vert gratuit 0 800 596 000
Service & appel gratuits



© Conception et réalisation : becoming et Ciboullette & Co - Novembre 2021. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

EMBALLAGES EN VERRE



DÉCHETS NON AUTORISÉS
Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...



cliink est dans votre commune !

TELECHARGEZ L'APPLICATION CLIINK ou demandez la carte cliink en Mairie
TRIEZ VOS EMBALLAGES EN VERRE DANS LES BORNES CONNECTEES ET PROFITEZ DE REMISES
POUR TOUT SAVOIR SUR LE DISPOSITIF ET TROUVER LA BORNE LA + PROCHE DE CHEZ VOUS RENDEZ-VOUS SUR WWW.CLIINK.COM



EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)
LE VENDREDI APRÈS-MIDI DÈS 13H00



SACS NORMALISÉS OBLIGATOIRES

Deux collectes par semaine (hors secteur bornes enterrées)
LES MARDI ET VENDREDI MATIN DÈS 6H00



SACS NORMALISÉS OBLIGATOIRES

Le tri des déchets, je n'y comprends rien !
 Maintenant c'est facile ! Je vais tout t'expliquer.

Scannez le QR code pour visionner la vidéo

Ou Rendez-vous sur le site mesdechets.agglo-lenslievin.fr

DÉCHETS VÉGÉTAUX

DU 28 MARS AU 25 NOVEMBRE 2022
 Une collecte par semaine
LE MERCREDI MATIN DÈS 6H00



VERDURES
(TONTES DE PELOUSE, TAILLE DE HAIES, FEUILLES MORTES)

PETITS BRANCHAGES

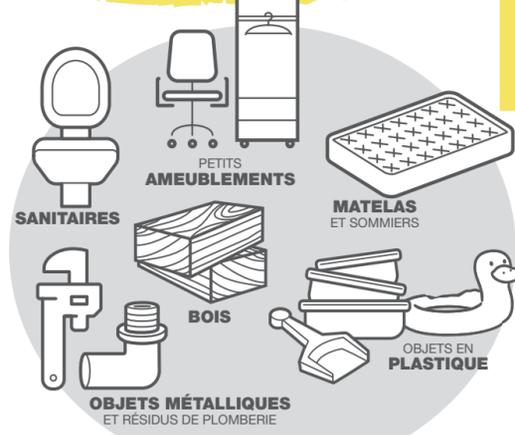
RAPPEL
Pensez aux équilibreurs de collecte, ne surchargez pas vos contenants !

- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages**: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS

ENCOMBRANTS

ATTENTION, NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVACUATION AU 1^{ER} JANVIER 2022



DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE
 Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres



STOP DÉPÔTS SAUVAGES
 Jusqu'à 1500€ d'amende

SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES. (NE CONCERNE PAS LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.)